

GS 32 heures : une méthode obsolète

Depuis de nombreuses années, le SNCTA dénonce une méthode à bout de souffle en GS 32H qui ne met plus en adéquation les affectations avec la réalité opérationnelle.

Lors du GS 32H de mars 2022, la DSNA avait (enfin !) annoncé le lancement de travaux pour aboutir à une nouvelle méthode dès ce GS 32H : elle n'est finalement pas encore prête...

Le SNCTA dénonce l'absence de travail suffisant et de consultation pour définir une nouvelle méthode cohérente dont les approches et les tours ont besoin. Il revendique la prise en compte urgente :

- ☀ de l'effectif qualifié comme base du pilotage des affectations, sans inclure les élèves en formation ;
- ☀ d'une anticipation de l'effectif sur un horizon cohérent avec les temps de qualification locaux ;
- ☀ des départs statistiques en mobilité, à défaut d'être toujours en réaction, donc en retard ;

☀ des éventuels « aléas » à venir (arrêts de formation, inaptitudes, disponibilités, etc).

Les ressources ICNA

Deux promotions MCTA 20C et 20D sont concernées par ce GS 32H soit 65 sorties ÉNAC dont :

- ☀ 50 postes qui ont déjà été alloués au GT Effectifs de mars 2022 ;
- ☀ 2 sorties ÉNAC que la DSNA réserve à Orly, hors GT Effectifs, preuve de la nécessaire réactivité prônée par le SNCTA qui revendique deux rendez-vous annuels.

Il reste donc 13 sorties ÉNAC à affecter pour ce GS 32H.

Les ressources TSEEAC contrôleurs

La promotion 20A est concernée par ce GS 32H. Sur l'effectif de cette promotion TSEEAC, 4 sont disponibles pour la filière contrôle.

Pays d'outre-mer

PRO = EP/SP/ER/RUE

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	0	1	0	0
Nouméa	19	-2	2	0	0
Tahiti	33*	0*	2	0	0

Nouméa : le SNCTA revendique la reconnaissance d'un détaché projet en plus des 2 CDQi et demandait 3 AVE.

Tahiti : sur insistance du SNCTA et dans l'attente des conclusions des travaux locaux, la DSNA finit par ne plus s'appuyer sur l'OG qu'elle « étoile ». Elle n'ouvre que 2 AVE alors que le SNCTA en demandait 4.

Saint-Pierre-et-Miquelon : le SNCTA salue l'AVE supplémentaire venant reconnaître des spécificités locales souvent soulignées.

SNA Antilles Guyane

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Pointe-à-Pitre	31	-3	3	2	0
Martinique Aimé Césaire	31	+1	0	0	0
Cayenne	23	+4	1	0	0

Pointe-à-Pitre : compte tenu des perspectives d'effectifs et de la charge de formation, le SNCTA demande et obtient 5 ressources.

Cayenne : le SNCTA salue l'AVE supplémentaire indispensable au maintien durable d'un effectif suffisant.

SNA Océan indien

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Denis	21	0	0	0	0

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Mayotte - Marcel Henry	5	0	0	0	2

Mayotte - Marcel Henry : le SNCTA demande l'anticipation du départ à la retraite de l'ACCA et obtient 2 ER.

SNA Centre-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lyon	76	-1	1	0	0
Clermont-Ferrand	34	+1	0	0	0
Chambéry	14	0	0	0	0

Lyon : le SNCTA souligne le manque d'effectif qualifié et demande à ce que l'alimentation soit maintenue en anticipant les départs sur le modèle du GT Effectifs. Au titre de la mobilité et de l'anticipation des départs probables le SNCTA demandait 3 AVE.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Grenoble Isère	9	0	0	0	0
Grenoble Le Versoud	7	0	0	0	0
Lyon Bron	10	+1	0	0	0
Anncy Methey	6	0	0	0	0
Saint-Étienne Bouthéon	4	0	0	0	0

SNA Nord

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Lille	43	+1	1	0	0
Beauvais	20	+1	0	0	0
Rouen	11	-1	0	0	0

Lille : au titre des projets en cours et vu la charge de formation actuelle, le SNCTA demande et obtient la compensation du détaché projet donc une alimentation complémentaire.

Beauvais : au titre de l'anticipation de futurs départs, le SNCTA demandait 1 sortie ÉNAC.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Albert Bray	3	0	1	0	0
Châlons Vatry	5	0	0	0	0
Le Touquet	6	0	0	0	0
Merville Calonne	6	-1	1	0	0

Albert Bray : le SNCTA demandait que le BO soit porté à 4 au regard la robustesse liée à la présence d'Airbus. 1 AVE est toutefois ouvert.

SNA Nord-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bâle-Mulhouse	59	-4	2	4	0
Strasbourg	50	+1	2	1	0
Metz-Nancy-Lorraine	11	-2	2	0	0
Saint-Yan	9	-1	1	0	0

Bâle : au titre des projets en cours, le SNCTA demande et obtient 2 AVE et 4 ÉNAC.

Strasbourg : au titre des projets en cours, le SNCTA demande et obtient un deuxième AVE alors que la DSNA ne proposait que 2 ressources.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Colmar Houssen	5	0	0	0	0
Dôle Davaux	4	0	0	0	0

SNA Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nantes	56	+1	0	0	0
Rennes	30	0	1	0	0
Deauville	12	-3	0	0	0
Brest	24	+1	0	0	0

Rennes : dans le cadre des projets en cours, le SNCTA demande la compensation d'un CDQi supplémentaire et la révision du BO à la hausse. Le SNCTA obtient la compensation d'un CDQi. Le SNCTA revendiquait 3 AVE.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Caen Carpiquet	8	0	0	0	0
Dinard Saint-Malo	6	0	0	0	0
Quimper Pluguffan	6	0	0	0	0
Saint-Nazaire Montoir	4	+4	0	0	0

SNA région parisienne

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Le Bourget	39	-2	1	1	0
Melun	21	0	1	1	0

Le Bourget : le SNCTA demandait 2 ressources sûres .

Melun : le SNCTA demande une alimentation régulière de ce terrain à fort *turn-over*. Une meilleure anticipation, sur le modèle du GT Effectifs, doit permettre de ne pas reproduire la situation de sous effectif actuelle. La DSNA souscrit à cette argumentation.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Pontoise	8	-2	2	1	0
Tours Val de Loire	4	0	0	0	0
Chavenay Villepreux	8	0	0	0	0
Lognes Émerainville	9	-2	1	1	0
Meaux Esbly	6	0	0	0	0
Issy-les-Moulineaux	6	-1	1	0	0
CDG Vigie trafic	38	0	2	0	0
Saint-Cyr-l'École	8	0	0	0	0
Toussus le Noble	16	-3	2	2	0

Vigie trafic : afin d'anticiper les futurs départs, le SNCTA demande et obtient 2 AVE.

Pontoise : le SNCTA demande et obtient 3 ressources pour une meilleure anticipation.

Toussus : le SNCTA demande et obtient 4 ressources au titre de l'anticipation du fort *turn-over* et des départs probables à venir.

SNA Sud

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Toulouse	60	+3	0	0	0
Limoges	16	+3	0	0	0

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Agen la Garenne	7	0	0	0	0
Brive Souillac	5	-3	3	0	0
Carcassonne Salvaza	6	0	0	0	0
Muret l'Herm	6	0	0	0	0
Rodez	6	-1	1	0	0
Toulouse Lasbordes	7	0	0	0	0

SNA Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Nice	84	+2	1	0	0
Ajaccio	27	0	1*	0	0
Bastia	27	0	1*	0	0

Nice : le SNCTA demande que soient prises en compte les projections d'effectifs à la baisse pour les années à venir, sur le modèle du GT Effectifs. À ce titre, le SNCTA demandait 2 AVE.

Ajaccio : le SNCTA demande et obtient 1 AVE au titre de l'anticipation des mouvements.

Bastia : le SNCTA demande et obtient 1 AVE au titre de l'anticipation des mouvements à venir.

* *sauf si le poste est retenu par un arrêt de qualification.*

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Calvi Sainte-Catherine	8	1	1	0	0
Cannes Mandelieu	16	+2	0	0	0
Figari Sud Corse	10	+2	0	0	0

Cannes : le SNCTA demandait 1 AVE au regard du fort *turn-over* et des projets locaux.

SNA Sud-Ouest

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Bordeaux	51	-4	2	2	0
Pyrénées	39	+1	0	0	0
Poitiers	16	-1	1*	0	0
Biarritz	16	0	0	0	0
La Rochelle	12	0	0	0	0

Bordeaux : le SNCTA demandait 5 ressources dont 4 AVE au titre de la mobilité.

Biarritz : le SNCTA demandait 1 AVE au titre des engagements pris par la DSNA.

Poitiers : * 1 AVE sera ouvert si le poste n'est pas choisi par un arrêt de qualification avant la campagne de mobilité.

SNA Sud-Sud-Est

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Marseille	70	0	0	1	0
Montpellier	54	0	2	1	0

Marseille : la remontée d'effectif amorcée lors du dernier GS 32H doit se poursuivre, le SNCTA, sur le modèle du GT Effectifs, anticipe et demandait 3 AVE.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Bergerac Roumanière	6	-2	2	0	0
Biscarrosse Parentis	4	0	1	0	0
Châteauroux Déols	3	0	0	0	0

Biscarrosse Parentis : le SNCTA demande la prise en compte d'un sportif de haut niveau (1 AVE).

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Perpignan	10	+1	1	0	0
Aix-les-Milles	7	0	1	0	0
Avignon Caumont	9	0	0	0	0
Nîmes	10	0	0	0	0
Béziers Vias	6	-1	1	0	0

Aix-les-Milles : 1 AVE ouvert au titre de la prise en compte d'un sportif de haut niveau.

Alors que la DSNA reconnaissait dans son propos introductif devoir changer de méthode pour mieux anticiper la gestion des effectifs en approches et tours, ce GS 32H n'a pas amené d'évolution notable. Les perspectives de mobilité peuvent s'intégrer à une gestion opérationnelle des effectifs. Le SNCTA continuera de le revendiquer.